



Informations départementales sur la thématique de l'eau potable – Juillet 2022

Niveau de tension sur l'AEP en Finistère

Point de situation départemental

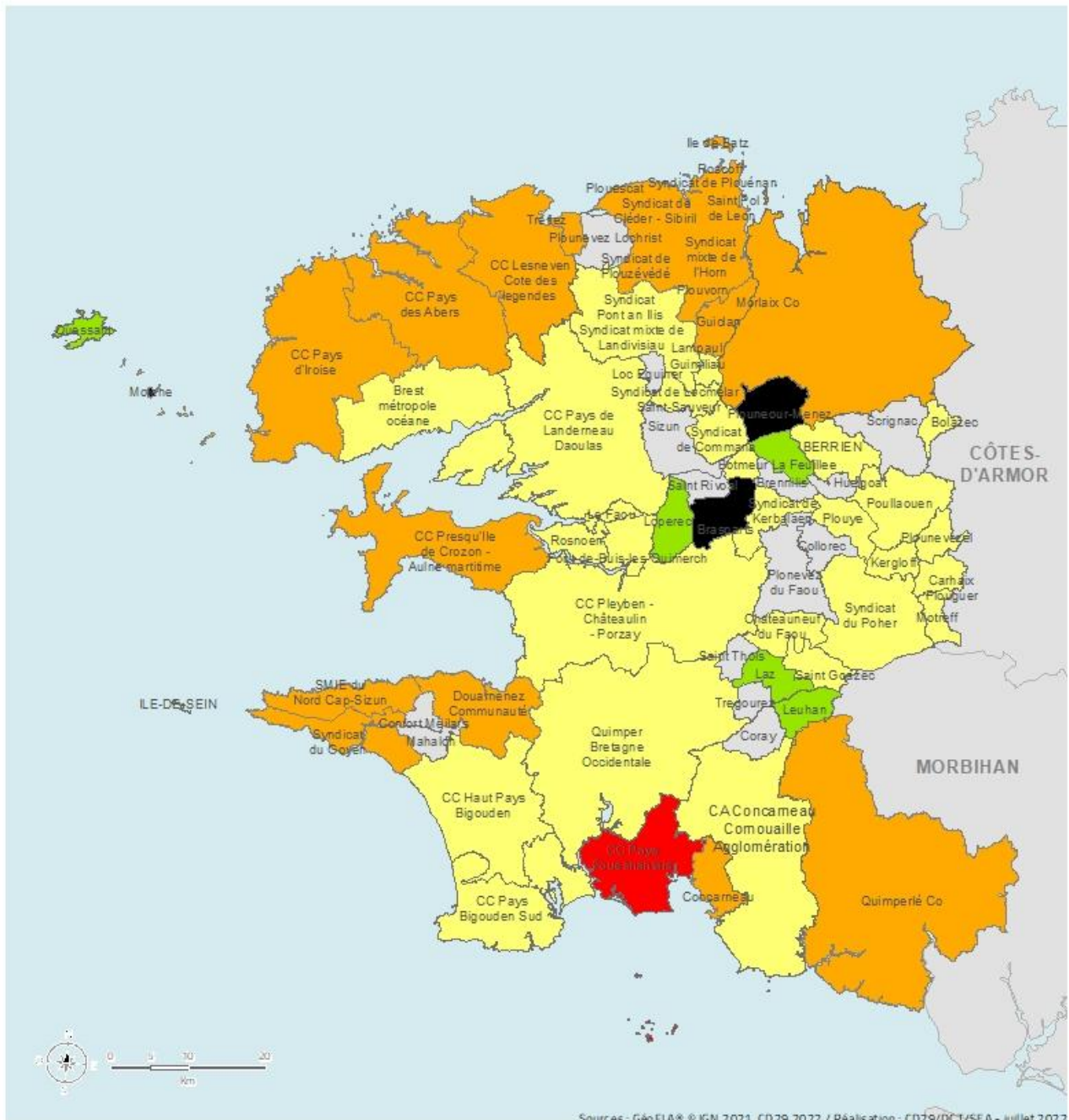
Etat de situation et retours des territoires (20 juillet 2022)

Le Conseil départemental a établi une cartographie des tensions sur l'AEP en date du 20 juillet, sur la base des éléments fournis par les collectivités, et en partenariat avec la DDTM et l'ARS. Disponible en page suivante.

Les constats sont les suivants :

- Des **territoires en crise** secourus par des citernes ou par la mise en place d'unités mobiles de dessalement : Brasparts, Plounéour-Menez et Molène.
- Des cours d'eau qui ont atteint des **niveaux critiques**, par endroits similaires aux niveaux de 1976 et 2011 parmi lesquels : Elorn, Goyen, Ellé, l'Isole, l'Aber Wrach...
- Des **lâchers d'eau importants** pour la saison au niveau des retenues stratégiques, pour maintenir le respect des Débits d'Objectif d'Etiage. Ainsi, l'autonomie de la réserve de Brennilis par exemple serait de 60 à 80 jours, sur la base des références de 1976 et 1990. Une réflexion est en cours pour réduire les lâchers et préserver le stock pour tenir jusqu'à l'automne.
- Des **usines à l'arrêt** pour respecter les débits réservés : Brest (Kerléguer), Crozon (Poraon).
- Des **forages stratégiques à sec** : Plogastel, Brasparts, Plouénour-Menez, etc.
- Des **demandes de dérogation** en cours : Pays fouesnantais, Morlaix Communauté et SM Horn, SM Bas Léon, Syndicat du Goyen, Douarnenez Communauté, Presqu'île de Crozon, Quimperlé communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération.
- Des **autorisations exceptionnelles** de l'ARS pour l'utilisation de ressources non autorisées : Fouesnant (Brehoulou).

→ **Retrouvez en Annexe une sélection des informations recueillies au cours de l'enquête.**



Etat des lieux de la tension sur l'AEP du Finistère (Juillet 2022)

Niveaux de tension sur l'AEP

- Pas d'informations
- Pas de tension
- Niveau 1. Mesures simples : interconnexions, soutien d'étiage, sensibilisation des usagers...
- Niveau 2. Mesures spécifiques : Arrêtés de restrictions, dérogations débits réservés
- Niveau 3. Mesures exceptionnelles : autorisation exceptionnelle d'utilisation de ressources non autorisées
- Niveau 4. Mesures de crise : citernes, unités mobiles de dessalement...

Retour du comité de gestion de la ressource en eau du 21 juillet

Le comité a réuni les Maitres d'ouvrage, institutionnels, associations et chambres consulaires pour faire le point de la situation hydrologique, météorologique et AEP.

Le Préfet du Finistère a pris un [arrêté placent le département en situation d'alerte renforcée](#) sécheresse en date du 16 juillet 2022. Les restrictions applicables ont été présentées. Elles sont issues de l'Annexe 3 de l'Arrêté cadre sécheresse [disponible ici](#).

Les solutions à apporter pour la gestion de la situation ont été discutées parmi lesquelles les demandes de [dérogations aux débits réservés](#) ainsi que [l'optimisation des lâchers d'eau](#) depuis les réserves stratégiques.

D'autres points ont été abordés pour anticiper durablement la sécurisation de l'AEP parmi lesquels :

- La consolidation des [réseaux d'interconnexions](#) pour certains territoires encore vulnérables ;
- Le [renouvellement des réseaux](#) pour réduire les pertes ;
- La nécessité de réfléchir sur les [solidarités et modèles de financement](#) de l'eau ;
- La mise en œuvre de solutions comme la [réutilisation des eaux usées traitées](#).

Dans ce cadre, le Conseil départemental du Finistère rappelle qu'une démarche [d'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable du Finistère](#) va être engagée, tenant compte de ces différents sujets. Le futur schéma sera alimenté par l'ensemble des réflexions, échanges et études de faisabilité en cours dans le cadre du projet « [Finistère eau potable 2050](#) ».

En parallèle, le Service de l'Eau potable et de l'Assainissement propose de mettre en place dès 2022 un [groupe de travail spécifique sur la REUT](#) territoriale, pour accompagner les initiatives et partager les connaissances, démarches et retours d'expériences. Des réflexions ont d'ores-et-déjà été entamées sur certains territoires : Presqu'île de Crozon, Brest Métropole, Pays fouesnantais, Pays d'Iroise.

Secteur de l’Horn et Morlaix Co :

- Mise en place des interconnexions et achats d’eau par le Syndicat Mixte de l’Horn avec Morlaix Communauté et le Syndicat Mixte de Landivisiau, ressources elles-même en tension ;
- Les gros consommateurs ont été sensibilisés (mai 2022) aux problèmes quantitatifs rencontrés sur l’Horn ;
- Mise en place de restrictions d’eau (6 effectives et 13 en cours) par arrêté communal sur l’ensemble du territoire (sollicitation du SMH en date du 11 juillet) ;
- Sollicitation préfectorale pour autorisation exceptionnelle de dérogation au débit réservé par pose d’un batardeau permettant le maintien de la lame d’eau suffisante au prélèvement sur le Coat Toulzach (usine de Plouéan) par le Syndicat Mixte de l’Horn le 13 juillet ;
- Des demandes de dérogations pour prélever au-delà des débits réservés ont aussi été formulées le 18 juillet pour le Dourduff (débit réservé de 288 m³/h déjà dépassé) et le Jarlot (débit à 594 m³/h soit au dessus du seuil d’alerte de 504 m³/h), pour permettre la sécurisation des secteurs alentours, en particulier le secteur de l’Horn.
- La commune de Plounéour-Menez n’est plus en capacité de produire de manière continue, et bénéficie depuis un mois de mises à disposition de citernes provenant de la commune de Pleyber-Christ en soutien.

Bas-Léon :

- Les débits se rapprochent des débits réservés, et une demande de dérogation a été déposée par le SEBL.
- Un courrier de sensibilisation à tous les adhérents et communes a été envoyé le 21 juin dernier.
- L’interconnexion reliant l’usine de Pont-ar-Bled au Bas Léon est actuellement hors service et devrait être remise en route prochainement.

Secteur sécurisé par l’Aulne :

- **Syndicat mixte de l’Aulne** : tension grandissante avec le débit de l’Aulne qui est passé sous la barre du 1/10 du module en son point nodal depuis le 8 juillet, des lâchers d’eau depuis la réserve de Brennilis effectifs depuis le 6 juillet et selon des débits de lâchers très conséquents (1m³/s à ce jour). La production moyenne est de l’ordre de 20 000m³/jour. La production a atteint 22 921 m³ le 13 juillet.

Point de vigilance (source : EPAGA) :

Si on se projette sur les prochains mois, en se référant aux statistiques de 4 années historiques sèches (1976, 1989, 1990 et 2003), compte tenu de la précocité des lâchers en 2022, du manque d’un million de mètres cubes dans la retenue au 1er juin et de l’accélération de la chute des débits constatée, le stock présent dans St-Michel ne permettrait pas de garantir des lâchers suffisants jusqu’à la fin de la période d’étiage, afin de garantir le respect des débits réservés à l’aval des prises d’eau (manque allant jusqu’à 4,4 millions de m³ de stock sur une année type 1990).

- **Douarnenez Communauté** : Mise en place de restrictions d'eau (effectives ou en cours) sur la base des conditions du niveau d'alerte renforcée défini dans l'Arrêté cadre sécheresse, par arrêté communal sur l'ensemble du territoire (sollicitation de Douarnenez Co en date du 13 juillet). La mise en place d'un traitement spécifique des métabolites de pesticides sur l'usine de Nankou (Douarnenez, jusqu'alors fermée) a permis sa réouverture le 20 juillet. Néanmoins, les débits actuels sont très bas et comparables aux valeurs de septembre 2011 (année sèche). Une demande de dérogation (débits réservés) est en cours sur l'usine de Kervignac (Douarnenez). Rappelons que le captage de Pouldergat est toujours à l'arrêt pour des motifs de métabolites de pesticides (ASDM).
- Des difficultés également sur le syndicat du Cap Sizun qui a doublé sa demande en eau auprès de Douarnenez.
- **Secteur fouesnantais** : nouvelle campagne de communication « grand public » en date du 12 juillet à l'initiative de la CCPF, sur un territoire déjà couvert par des arrêtés de restrictions depuis le 8 juillet. L'EPCI a sollicité une demande de dérogation de prélèvement au-delà les conditions de débit réservé sur son usine de Pen an Len. Il a reçu l'autorisation de mettre en service un nouveau forage du champ captant Bréhoulou (Fouesnant) de manière exceptionnelle depuis le 15 juillet suite à l'avis favorable de l'hydrogéologue agréé nommé dans le cadre de la procédure de DUP (en cours).
- **Secteur Presqu'île de Crozon** : la tension est forte avec une demande de dérogation (débits réservés) en cours sur le site de Poraon, où le débit seuil a été atteint avec un mois d'avance par rapport à 2021. Les autres ressources sont également en forte baisse, sur un territoire où, à ce jour, 70% des volumes distribués sont importés.
Remarque : la demande en eau sur la commune de Rosnoën a atteint 280 m3/jour le 10/07. C'est une valeur supérieure à celle de 2021 à la même époque (+ 80 m3/j). Les performances réseau sont bonnes. Il peut s'agir d'un report des exploitations d'élevage sur le réseau AEP.
- **Syndicat du Stanger** : le festival des Vieilles charrues a entraîné une production maximale de l'ordre de 7500 m3/j au plus haut de l'évènement. L'usine est uniquement alimentée par l'Aulne depuis juin (arrêt des prélèvements dans l'Hyères avec un mois d'avance par rapport aux années passées).

Haut Pays bigouden :

- Le forage de Plogastel (250 m3/j mis à disposition du réservoir du Moulin) a du être fermé pour manque d'eau le 19 juillet.

Secteur des Monts d'Arrée :

- La situation est préoccupante pour certaines communes comme Botmeur, Loqueffret et Lannedern. La commune de Brasparts est quant à elle en gestion de crise en lien avec l'arrêt d'une ressource souterraine en date du 17 juillet ayant entraîné une rupture locale de l'AEP. Le syndicat du Stanger met à disposition du territoire des citernes d'eau à partir du 19 juillet, et pourra être suivi par d'autres communes voisines ayant répondu favorablement si nécessaire (Lopérec, La feuillée). Des bouteilles d'eau sont distribuées par la commune, et les vestiaires et sanitaires des terrains sportifs sont mis à disposition des riverains.

Secteur Pays de Brest et Elorn :

- La moitié des ressources sont en situation stable. En revanche, 9 stations sont en alerte et l'usine de Kerléguer (Brest) a dû être momentanément arrêtée par manque de ressource en lien avec la prise d'eau concernée (pour éviter le dépassement au débit réservé). Le report sur l'usine de Pont ar Bled a entraîné des dépassements de production par rapport aux autorisations fixées à 35 000m³/j. Le débit d'alerte a été atteint le 12 juillet sur l'Elorn.

Secteur Quimperlé/Concarneau :

- Quimperlé Co a mis en place des actions de communication envers les abonnés et collectivités depuis le 18 juin. Une demande de dérogation (débits réservés) est en cours pour les prélèvements sur l'Isole et l'Ellé, où les débits ont brutalement chuté (proches du 1/10^{ème} module).
Enfin, une remise en route de petites unités de production souterraines fermées à cause de la présence de métabolites est envisagée, en concertation avec l'ARS.

Secteur Quimper :

- Les ressources souterraines sont impactées mais encore exploitées. Des ressources autorisées peuvent être remises en fonctionnement si besoin (Plonéis). Sur les eaux de surface, les débits baissent régulièrement et sont passés sous les seuils des moyennes d'août. La retenue de Kerrous a été momentanément sollicitée le 11 juillet en soutien d'étiage du Steir. L'exploitant (SAUR) accompagne QBO dans la sensibilisation des industriels, en vue d'éviter les reports sur le réseau (laiteries).